

ÉCHANGE DE NOTES

(20 mai 1941)

CONCERNANT

DES DÉRIVATIONS SUPPLÉMENTAIRES D'EAU POUR FINS D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE AUX CHUTES NIAGARA

ENTRE

LE CANADA

ET

LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

EN VIGUEUR LE 12 JUIN 1941



OTTAWA

EDMOND CLOUTIER

IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI

1941

32 756 210

6 1636 143

ÉCHANGES DE NOTES (20 MAI 1941) CONCERNANT DES DÉRIVATIONS SUPPLÉMENTAIRES D'EAU POUR FINS D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE AUX CHUTES NIAGARA

(Traduction)

*Le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique
au Ministre du Canada à Washington*

SECRETARIAT D'ÉTAT,
WASHINGTON
Le 20 mai 1941.

Monsieur,

J'ai l'honneur de me référer aux conversations tenues récemment entre les représentants autorisés du Gouvernement des Etats-Unis et du Gouvernement du Canada au sujet des besoins immédiats et urgents en vue d'un développement additionnel de l'énergie électrique dans la région des chutes du Niagara pour les fins de la défense nationale. Durant ces conversations, de même que dans les conversations précédentes au sujet des chutes du Niagara, deux buts ont été envisagés: premièrement, la beauté naturelle de ce patrimoine commun aux deux pays; et deuxièmement, l'exploitation des forces hydrauliques utilisables, tout en respectant l'objectif primordial de conserver la beauté naturelle des chutes.

Des travaux de recherches ont révélé qu'il existe actuellement un outillage prêt à servir et cependant non-utilisé, qui pourrait absorber immédiatement une dérivation supplémentaire de 5,000 p.c.s. du côté des Etats-Unis. Les autorités de la Défense de ce Gouvernement, de même que la "Federal Power Commission", me font savoir que cette énergie additionnelle est requise de façon urgente pour les fins du programme de défense nationale du Gouvernement. Il appert également d'entretiens qui ont eu lieu avec des représentants canadiens que 3,000 p.c.s. pourraient être utilisés immédiatement du côté canadien pour le progrès de l'effort de guerre du Canada. Ces données révèlent seulement les besoins immédiats des deux Gouvernements et ne tiennent pas compte de tous les besoins industriels dans cette région des deux pays, en raison de la présente situation critique.

Vu ce qui précède, et étant donné l'avis des ingénieurs qu'il n'en résultera aucun effet néfaste à la beauté naturelle des chutes, je propose, par le présent échange de notes, que, durant la présente situation critique et, à tout événement, sujet à un examen nouveau par les deux Gouvernements, qui aura lieu en date du 1er octobre 1942, une dérivation supplémentaire de 5,000 p.c.s. soit opérée et utilisée du côté américain de la Rivière Niagara, en amont des Chutes. En faisant cette proposition, ce Gouvernement est prêt à donner des assurances qu'aucune objection ne sera soulevée contre une dérivation supplémentaire de 3,000 p.c.s. du côté canadien de la Rivière Niagara, en amont des Chutes. Il est aussi proposé que des instructions soient données aux ingénieurs des deux Gouvernements à l'effet de prendre les moyens nécessaires en vue de commencer immédiatement les travaux aux fins de régulariser le cours des eaux des Chutes de façon à préserver leur beauté naturelle.



De plus, le Gouvernement des Etats-Unis propose que, dès la mise en vigueur de l'Accord pour l'exploitation des eaux du Bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, signé le 19 mars 1941, les dispositions sus-mentionnées tomberont sous les provisions de l'article IX de l'Accord et que la Commission, créée en vertu de cet Accord et dans l'exercice de ses fonctions, aura le pouvoir de prendre les mesures qu'elle jugera nécessaires et qui tomberaient sous la portée de l'Accord en ce qui concerne les dérivations à Niagara.

Si les suggestions précédentes sont acceptables pour le Gouvernement du Canada, la présente note et votre réponse, quand elles seront approuvées par le Sénat, seront considérées comme concluant un accord entre les Gouvernements.

Veuillez agréer, etc.

Pour le Secrétaire d'Etat,

A. A. BERLE, Jr.

*Le Ministre du Canada à Washington,
au Secrétaire d'Etat des Etats-Unis*

LÉGATION CANADIENNE, WASHINGTON

Le 20 mai 1941.

Monsieur,

Me référant à votre note du 20 mai 1941, au sujet des besoins immédiats et urgents en vue d'un développement additionnel de l'énergie électrique dans la région des chutes du Niagara pour les fins de la défense nationale, j'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement du Canada s'accorde avec les propositions exposées dans votre note, et est prêt à donner des assurances qu'aucune objection ne sera soulevée par le Gouvernement du Canada contre une dérivation supplémentaire de 5,000 p.c.s. du côté des Etats-Unis de la Rivière Niagara en amont des Chutes.

J'ai l'honneur d'être, etc.

H. H. WRONG,
pour le Ministre.